Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_260-DE

Délibération n° 2025.260

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	40
Contre :	5
Abstentions :	2

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Louis FEUVRIER – *Vice-présidents délégués*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_260-DE

Fougères Agglomération **2025.260**

2025.260 - Marchés Publics - Avenants à l'opération de restructuration/extension et amélioration des performances thermiques du Couvent des Urbanistes

Les marchés de travaux d'extension et de réhabilitation du Couvent des Urbanistes ont été attribués par délibérations du Conseil d'Agglomération en date du 27 février 2023 et du 5 juin 2023 pour un montant total de 8 935 392,62 € HT.

A la suite de l'approbation de plusieurs avenants par délibérations du Conseil d'Agglomération, le montant total des marchés s'établit à 9 949 456,28 € HT.

Il est proposé l'adoption d'un nouvel avenant au marché initial pour le lot suivant :

- **Lot n°1 – Gros œuvre – Terrassements généraux :**

Le lot n°1 a été attribué à **HEUDE (53500 ERNEE)** pour un montant initial de **1 845 908,72 € HT.**

Le présent avenant n°6 concerne le déplacement de la base vie sur une autre zone du chantier à la suite du lancement des travaux des aménagements extérieurs.

Le montant de cet avenant n°6 est de **5 087,17 € HT**, soit une augmentation de 0,2 % du montant initial.

Le nouveau montant du lot n°1 est de **2 005 582,36 € HT.**

Le montant total du marché de travaux est porté à **9 954 543,45 € HT.**

Vu le devis présenté par l'entreprise et validé par la maitrise d'œuvre,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 10 novembre 2025,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 1er décembre 2025 ;

ABSTENTIONS : J. ERARD, D. CHOPIN
CONTRE : R. BUFFET, C. GALLE, C. DEROYER, K. HUART, M. BALLUAIS
M. DELAUNAY a donné sa consigne de vote pour cette délibération : POUR

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à la majorité :

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant présenté précédemment ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_260-DE